

**CONSEIL MUNICIPAL DE POUILLY EN AUXOIS**  
**SEANCE ORDINAIRE DU LUNDI 30 MARS 2009 à 20 H**

Tous les conseillers sont présents

Secrétaire de séance : Karine Bassard

**COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité, les comptes administratifs présentés par Madame le Maire et se décomposant de la manière suivante :

Budget principal

La section de fonctionnement présente un excédent de	722.048,64 €
La section d'investissement présente un excédent de	217.802,74 €
Soit un excédent global de	939.851,38 €

Budgets annexes

Lotissement communal

La section de fonctionnement présente un excédent de	45.243,09 €
--	-------------

Lotissement artisanal

La section de fonctionnement présente un excédent de	29.711,80 €
La section d'investissement présente un excédent de	24.168,70 €
Soit un excédent global de	53.880,50 €

Distribution d'eau potable

La section d'exploitation présente un excédent de	60.159,90 €
La section d'investissement présente un déficit de	6.986,92 €
Soit un excédent global de	53.172,98 €

Assainissement

La section d'exploitation présente un excédent de	57.504,18 €
La section d'investissement présente un excédent de	29.840,22 €
Soit un excédent global de	87.344,10 €

**BUDGET PRIMITIF 2009 (BUDGET COMMUNAL)**

Le conseil municipal vote par 18 voix pour et 1 abstention le budget primitif 2009

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
	Dépenses		Recettes
Charges à caractère général	775.346,38 €	Excédent antérieur reporté	300.646,38 €
Charges de personnel	412.900,00 €	Atténuation de charges	1.000,00 €
Virement à la sect° d'investissement	307.695,00 €	Produits des services	34.340,00 €
Opérations d'ordre entre sections	25.600,00 €	Impôts et taxes	902.300,00 €
Autres charges de gestion courante	175.713,00 €	Dotations et participations	496.968,00 €
Charges financières	51.000,00 €	Autres produits de gestion courante	21.000,00 €
		Produits exceptionnels	4.000,00 €
Total des dépenses	1.760.254,38 €	Total des recettes	1.760.254,38 €

## AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2008

Le conseil municipal, après avoir entendu et approuvé le compte administratif 2008, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2008, constatant que le compte administratif présente un excédent de fonctionnement de 722.048,64 € décide d'affecter 421.402,26 € du résultat de fonctionnement 2008 à la section d'investissement du budget primitif 2009 décide d'affecter le solde de ce résultat soit 300.646,38 € en excédent de fonctionnement reporté.

## TAXES LOCALES DIRECTES

Le conseil municipal vote à l'unanimité comme suit, le taux d'imposition des quatre taxes directes locales pour l'année 2009 :

- Taxe d'habitation 9,90 %
- Taxe foncière (bâti) 26,26 %
- Taxe foncière (non bâti) 44,72 %
- Taxe professionnelle 8,51 %

Soit une augmentation de 1,0343% par rapport à l'année 2008.

<b>SECTION D'INVESTISSEMENT</b>			
<b>Dépenses</b>		<b>Recettes</b>	
Déficit d'investissement	€	Subvention C.G. travaux rue S. Mazeau	20.000,00 €
Capital des emprunts	100.000,00 €	Subvention DGE Columbarium	10.000,00 €
Travaux de voirie	200.000,00 €	Subvention Bât services techniques	50.000,00 €
<i>dont abords collège</i>	239200,00 €	Subvention travaux voirie	40.000,00 €
<i>dont parking canal</i>	102.000,00 €	Subvention terrain de foot	250.000,00 €
<i>dont rue Stéphane Mazeau</i>	18.073,56 €	Fonds compensation de la TVA (2007)	24.000,00 €
<i>dont allées du cimetière</i>	5.000,00 €	Fonds compensation de la TVA (2008)	50.000,00 €
<i>dont travaux de trottoirs</i>	31.000,00 €	Taxe locale d'équipement	7.000,00 €
<i>dont trottoirs rue Gal Leclerc</i>	3.400,00 €	Amortissement SICECO 2007	25.600,00 €
<i>dont trottoirs rue Sgt Mazeau</i>	4.700,00 €	Intégration travaux voirie	58.000,00 €
<i>dont trottoirs rue Gal de Gaulle</i>	1.200,00 €	Prélèvement sect° fonctionnement	307.695,00 €
<i>dont aménagement rue R. Laforge</i>	5.200,00 €	Excédent de fonctionnement reporté	421.402,26 €
<i>dont divers</i>	5.506,44 €	Excédent d'investissement reporté	217.802,74 €
Aménagement centre bourg	40.000 €	Emprunts	150.000,00 €
Travaux de bâtiments	502.000,00 €		
<i>dont bâtiment services techniques</i>	300.000,00 €		
<i>dont centre loisirs, s polyvalente</i>	132.000,00 €		
<i>dont école maternelle</i>	70.000,00 €		
Columbarium	5.000 €		
Glisières A38	9.000 €		
Intégration travaux voirie 2008	58.000 €		
Terrain foot gazon synthétique	500.000,00 €		
Matériel roulant	50.000,00 €		
Site internet, équip. informatique	22.500,00 €		
Mobilier et matériels divers	25.000,00 €		
Achat terrain bat communaux	75.000 €		
<b>Total des dépenses</b>	<b>1.631.500,00 €</b>	<b>Total des recettes</b>	<b>1.631.500,00 €</b>

## SUBVENTIONS 2009

Le conseil municipal, après avoir pris connaissance des dossiers de demande de subventions présentées par les associations, vote à l'unanimité des membres présents (19 voix) les subventions suivantes aux diverses associations.

<b>Associations à caractère social</b>		<b>Associations culturelles</b>	
Centre Social du canton de Pouilly	14.000 €	A.D.A.M. (Asso. Dvt Action Musicale)	1.000 €
Centre de loisirs	770 €	Harmonie	12.500 €
A.D.M.R.	800 €	Groupe Vocal Divertimento	460 €
Amicale donneurs de sang	460 €	Comité jumelage Pouilly-Lenningen	500 €

Maisons de parents en Bourgogne	460 €	Anniversaire jumelage (subv. Excep)	2.000 €
Foyer logement « les Myosotis »	400 €	Centre social (déficit cinéma)	1.313 €
Téléthon	200 €	U.D.M.J.C. (circuit cinéma)	826,10 €
J.A.L.M.A.V.	200 €	Amis de la bibliothèque	200 €
Restos du cœur	250 €	Rallye Val d'Auxois	100 €
Secours catholique	160 €		
Secours populaire	160 €	<b>Associations sportives et de loisirs</b>	
Croix rouge	160 €	Aéroclub (ailes Pouilly/Maconge) excep	800 €
Souvenir Français	160 €	A.S.P. Football	2830 €
Arc en ciel pollien (Arcades)	150 €	A.S.P. Basket	700 €
Ligue bourguignonne contre le cancer	150 €	Judo Club	1.000 €
S.O.S. Village d'enfants	100 €	Société de pêche	230 €
Journée nationale des aveugles	50 €	Société de pétanque	160 €
Journée nationale des paralysés	50 €	Tennis club	200 €
A.C.P.G. (prisonniers de guerre)	40 €	Tennis de table	200 €
		V.C.P.A. (Vélo Club)	500 €
		Vital'Gym	200 €
<b>Vie scolaire Formation</b>		Volley Club	300 €
Ecole G. Virely (classes dépayées)	1200 €	Tir Olympique pollien	100 €
Ecole G. Virely (transport piscine)	1200 €		
Ecole G. Virely(coop. scolaire)	610 €		
Coop. Scolaire maternelle	610 €	<b>Autres associations</b>	
Coop. maternelle (classes dépayées)	550 €	Comice agricole	190 €
Association sportive du collège	1.500 €	Office de tourisme	6.000 €
Association sport collège (sub. excep)	1.500 €	Office de tourisme (maisons fleuries)	239,25 €
OGEC (Ecole Notre Dame)	10.000 €	UCIA (journées ciales si réalisation)	2.000 €
C.F.A. La Noue	480 €	Autour du canal de Bourgogne	80 €
Maison Familiale Rurale Semur en Auxois	65 €	La Ronde de l'Auxois	70 €
A.FOR.BAT	65 €	Les Amis des Bêtes	375,50 €
		Tour de Côte d'Or	1.000 €
		Passe Montagnes	150 €
<b>Un budget de 7.276,15 € est gardé en réserve</b>			

### **BUDGET PRIMITIF 2009 (BUDGETS ANNEXES)**

#### ▪ **Lotissement artisanal**

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de	29.711,80 €
La section d'investissement est équilibrée à la somme de	24.168,70 €

#### ▪ **Lotissement communal**

La section de fonctionnement est équilibrée à la somme de	45.243,09 €
---	-------------

#### ▪ **Distribution d'eau potable**

La section d'exploitation est équilibrée à la somme de	102.409,90 €
La section d'investissement est équilibrée à la somme de	74.550,00 €

#### ▪ **Assainissement**

La section d'exploitation est équilibrée à la somme de	54.604,18 €
La section d'investissement est équilibrée à la somme de	1.987.840,00 €

Afin d'alléger l'effort lié à la nouvelle station d'épuration, le conseil municipal décide à l'unanimité de prendre 10.000 € sur la fiscalité du budget principal pour aider le budget assainissement à partir de 2010, de passer la part fixe de 10 à 20 € et de procéder à une augmentation de 0,163 €/m<sup>3</sup>.

## **Questions diverses**

Le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer une convention avec l'Etat concernant le fond de compensation de la TVA qui stipule que nous dépenserons au moins 1 € supplémentaire pour bénéficier du remboursement de la TVA une année plus tôt.

Le Conseil Municipal décide de racheter à la Société Maggioni deux lots situés en zone artisanale Champ Roger.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide de confier à M. Morel la maîtrise d'œuvre pour l'assainissement du quartier *La Mignereau* et pour l'aménagement de *l'atelier de la maison Nicolle*.

Le Conseil Municipal autorise à l'unanimité Madame le Maire à poursuivre les négociations permettant l'acquisition d'un terrain de 465 m<sup>2</sup> permettant la sortie de la station d'épuration.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité les honoraires de M. Crepey pour le centre de loisirs et la salle polyvalente pour un montant de 10.822 € TTC.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.**